



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 22 OCTOBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux octobre, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 36  
Nombre de Présents : 31  
Nombre de votants : 31  
Date de la Convocation : 12 octobre 2015

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte-rendu est validé.

**1) Sensibilisation aux pesticides par l'ASCOMADE**

Présentation par Mme VAN PASSEN de l'Association de Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE) des enjeux liés à cette sensibilisation, à savoir :

- Préserver la santé des habitants et des agents techniques d'entretien des espaces verts et voiries ;
- Maintenir voire améliorer la qualité des rivières et des nappes ;
- Préserver la santé des habitants et des agents ;
- Réduire les coûts de traitement des eaux destinées à la production d'eau potable ;
- Respecter la réglementation en vigueur ;
- Inscrire la commune dans une stratégie de développement durable.

Pour plus de détail se référer au diaporama transmis à chaque mairie.

**2) Vote budget service public d'assainissement non collectif (SPANC) M49**

L'Etat impose désormais la création d'un budget spécifique dédié à l'assainissement non collectif (ANC). Dans la mesure où le SPANC est délégué par voie d'affermage à la société GH2P et n'induit aucun coût pour notre collectivité, ce budget permettra notamment de suivre les opérations de réhabilitation des installations d'ANC en partenariat avec l'Agence de l'Eau.

**3) Vote budget MSP Chaussin**

Nécessité de créer un budget spécifique pour suivre le projet de maison de santé de Chaussin. Pour 2015, ce budget sera réduit aux frais d'études et de maîtrise d'œuvre.

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 et suivants,

Vu la présentation des différents budgets lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 26 mars 2015,

Considérant la présentation détaillée par le Président des budgets suivants :

- Budget annexe SPANC
- Budget annexe maison de santé de Chaussin.



Vu les projets de budgets annexes (SPANC et maison de santé de Chaussin) pour l'exercice 2015 transmis avec la convocation au Conseil Communautaire et joints à la présente délibération,

*Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter les budgets primitifs 2015 de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne arrêtés en dépenses et en recettes et présentant chapitre par chapitre les budgets (SPANC et maison de santé de Chaussin).*

#### **4) Validation 1<sup>er</sup> programme réhabilitation installations ANC en partenariat l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**

Vu les zonages d'assainissement non collectif définis dans le schéma directeur d'assainissement réalisé en 2006 par le bureau d'études AMODIAG

Vu l'arrêté préfectoral du 8 février 2006, par lequel la Plaine Jurassienne devient compétente en matière du contrôle d'assainissement non collectif, dans le cadre de la création d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC). Le SPANC étant alors chargé du contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC), de fournir des informations sur la conception et l'entretien des installations, sans avoir en charge la compétence entretien.

Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2015, donnant compétence à Plaine jurassienne pour assurer une mission de conseils et d'animations d'opérations groupées de travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif (ANC). (La maîtrise d'ouvrage des opérations de réhabilitation étant exclue des compétences intercommunales).

Le Président expose que le S.P.A.N.C. a depuis procédé au contrôle de toutes les installations et un diagnostic a été envoyé à tous les propriétaires contrôlés.

Compte-tenu de la sensibilité des milieux récepteurs et du nombre d'installations d'assainissement non collectif ne répondant pas aux exigences réglementaires, il est primordial que les installations non conformes et non acceptables d'un point de vue environnemental (nuisances, pollution, zones sensibles à proximité ...) fassent l'objet d'une réhabilitation. Les propriétaires des installations d'assainissement non collectif peuvent bénéficier d'une subvention de l'agence de l'eau.

Les particuliers qui seront déclarés éligibles par l'agence de l'eau auront droit à une aide de 3000 euros et le S.P.A.N.C. bénéficiera d'une aide pour l'animation de l'opération groupée de réhabilitation de 250 euros par installation réhabilitée.

Une convention doit être établie entre la CCPJ et l'agence de l'eau ayant pour objet de définir le mandat donné par cette dernière à la commune pour assurer l'attribution et le versement des aides aux particuliers. Cette proposition ne concerne que les réhabilitations à venir.

*Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :*

- *Approuver les conventions de mandat qui pourront être signées avec l'agence de l'eau pour percevoir pour le compte des particuliers volontaires et éligibles l'aide pour la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif, dont le modèle est joint à la présente délibération.*



- Solliciter l'aide financière de l'agence de l'eau pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ainsi que pour l'animation des opérations réalisées par le S.P.A.N.C. (1<sup>ère</sup> tranche de travaux)
- Autoriser le Président à signer les conventions de mandats ainsi que tout document afférent.

#### 5) Subventions aux associations 2015

La Communauté de Communes de La Plaine Jurassienne a reçu des demandes de subvention d'Associations pour l'organisation de manifestations culturelles ou sportives à caractère communautaire. Dans le cadre de l'exercice de la compétence « Animation culturelle et sportive », le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (30 POUR et 1 abstention), décide, l'octroi des subventions suivantes :

Associations	Objet	Budget évènement	Montant sollicité	Proposition commission
Rahon Sport équitation	Concours hippique 30 31 juillet 1-2 août 15	19 955 €	1 000 €	1 000 €
Intervillages	Fondue géante 27 juin 2014	8 400 €	1 200 €	500 €
Ecurie du Val d'Orain	rallye 6 et 7 juin 2015	52 086€	1 000 €	1 000 €
Longwy cyclo-club	Randonnée Cyclotouriste 1 mai 2015	1 610 €	1 200 €	300 €
ES Chaussin Handball	Divers projet	7 000 €		800 €
Association des 4 hameaux de Balaiseaux	Fête de la pêche	3017 €	1 000 €	500 €
Les amis des vieux tracteurs	Fête du battage	13 070 €	2 000 €	800 €
Les amis du Grand noir	Fête patronale	2 025 €	500 €	500 €
Chauss'pied	Corrida chaussinoise	3 400 €		500 €
<b>TOTAL</b>				<b>5 900 €</b>

#### 6) Fixation durée d'amortissement

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les amortissements comme suit :

*Budget Gouillette :*

- Compte 2131 bâtiments : 50 ans
- Compte 2135 installations générales : 10 ans

*Budget Principal et budgets annexes :*



- Subvention d'équipements supérieure à 20 000 € : 15 ans.

#### 7) Ordures ménagères : admission en non valeur

Considérant l'impossibilité de recouvrer les titres d'ordures ménagères, il est sollicité l'admission en non-valeur des sommes non recouvrées, **le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve l'admission en non-valeur des sommes de 2 889.46 €.**

#### 8) Activités seniors

Considérant la volonté du conseil communautaire d'organiser une animation et/ou visites culturelles et pédagogiques à destination des seniors,  
Vu l'expérience du relais d'accueil et de services dans ce domaine,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide** d'allouer une subvention de 4 000 € au relais d'accueil et de services de la Plaine Jurassienne pour organiser une sortie à destination des seniors (spectacle d'opérette le prince de Madrid à la commanderie). Les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif à l'article 6574.

#### 9) SMDL : point sur le fonctionnement du syndicat

M. PETITJEAN précise qu'il a été décidé de poursuivre l'activité du syndicat et de continuer les actions de protection des habitations contre les inondations. A cet effet, le SMDL va se professionnaliser avec l'embauche d'un nouveau directeur.

#### 10) Programmation culturelle 2016

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, valide la programmation culturelle suivante :**



période	animation	Coût TTC tout compris	résumé	public
Janvier	Conférence de l'Université ouverte de Dole	0	Conférence de Michel Vernus sur l'histoire de la vache montbéliarde	adultes
Février	Caliboulingue !	1100 €	Gérard Dalton (67) dès 8 ans, autonome, jauge : 100-150	jeunesse
Mars	Conférence de l'Université ouverte de Dole	0	Conférence de Michel Martin sur un sujet d'astronomie	adultes
Avril	Tombé sur un livre	650 €	Fable clownesque et fantastique sur les contes par la Cie Gafalu (92), dès 4 ans	Jeunesse
	Secrète famille	700 €	+ Spectacle musical de la Cie Chickadee (39)	Tout public
Mai	Exposition d'art	Selon la formule (8 €/œuvre + abonnement 26 €)	Œuvres issues des collections de l'artothèque de Lons-le-Saunier Choisir une thématique : style, support, sujet, période,....	Tout public
Juin	Popfabrik	1740.75 €	Dans le cadre d'une « fête de la musique » destinée aux enfants Spectacle musical pop-rock par Troll's production (39) Autonome, jauge : 150/200 pers	Jeunesse
Juillet	Nocturne	0	Permanence en nocturne, prêt doublé, verre de l'amitié, ouverture sur le jardin, « soirée pyjama » pour les enfants Animée par l'équipe de la médiathèque	Tout public
Août				
Septembre	Exposition de modélisme ferroviaire	0	A coupler avec d'autres maquettes : bateaux, etc....	Tout public
	De l'une à l'autre	865 € + frais de déplacement	Théâtre, Cie Violaine (21) Trois femmes, trois époques, trois jeunesse...portaitsaisissant de l'histoire récente des femmes	Adultes
Octobre	Exposition de photographies	?	Exposition de photographies des villages de la CCPJ	Tout public
	Docs ici, courts là	1 proj: 30 € 2 proj: 50 € 3 proj: 75 € 4 proj: 100 € 5 ou + : 120 €	Diffusion de courts métrages et/ou films documentaires produits ou tournés dans les régions Franche-Comté et Bourgogne	adultes

Novembre	Exposition de peintures	0	Par le groupe Pastel	Tout public
	Braderie et/ou gratifieria	0	En fonction du succès rencontré pour l'édition 2015 Gratifieria thématique : livres, multimédia, jeux, jouets.....	Tout public
	Phobie des longueurs	962 € + hébergement	Théâtre-jonglage, Cie Clair Obscur (21) 55 min	adultes
Décembre	Contes mandarine	500 € + frais de déplacement	Contes de Noël par la Cie La Carotte (39) Dès 5 ans, 50 min, maxi 100 pers	jeunesse
+				
1 <sup>er</sup> samedi du mois	Lutins lecteurs	0	Séances bébés lecteurs animées par Karine	0-3 ans



### **12) Maisons de santé : Chaussin, Petit-Noir**

A Petit-Noir, l'activité de la maison de santé a débuté le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Concernant Chaussin, l'architecte Serge ROUX a présenté l'esquisse du projet le 9 octobre dernier. L'avant-projet sommaire intégrera les remarques des professionnels de santé.

Le permis de construire sera déposé avant la fin de l'année 2015.

Le dossier de consultation des entreprises sera rédigé début 2016.

### **13) Nouveau site Internet**

L'architecture du site Internet de l'intercommunalité date de 2004. Il est aujourd'hui quelque peu dépassé. Par conséquent, il convient de refondre le site de la Plaine Jurassienne afin qu'il soit plus fonctionnel et attractif.

### **14) Projet de schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI)**

Vu l'article 64 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) disposant que le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement est porté au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Vu l'article L 5214-21 du code général des collectivités territoriales modifié ;

*Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,*

- *valide le SDCI présenté par le Préfet du Jura et conservant en l'état du périmètre de la communauté de communes LA PLAINE JURASSIENNE ;*
- *décide conformément aux dispositions de la loi NOTRe, de prendre la compétence « eau et assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et renonce à exercer cette compétence de manière anticipée.*

### **15) Divers**

- PLUI : M. LAGALICE précise qu'il y a eu une évolution très rapide de la législation en matière d'urbanisme et que celle-ci est de plus en plus restrictive. Actuellement sur la Plaine Jurassienne seules 3 communes sont dotées de documents d'urbanisme, les autres collectivités sont soumises au règlement national d'urbanisme (RNU). Pour schématiser l'évolution légale, auparavant, pour les communes soumises au RNU la règle était que tout le monde pouvait construire sauf dérogation. Avec la loi ALUR, la tendance s'inverse, il devient interdit de construire sauf dérogation. S'ajoutent également de nouvelles « contraintes » comme la loi de modernisation agricole et l'avis de la commission départementale de protection des espaces agricoles qui se traduisent actuellement par un refus quasi systématique d'octroi des certificats d'urbanisme malgré les avis motivés des conseils municipaux.

Par conséquent, pour permettre à nos communes de se développer, il est important de réfléchir à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Pour se faire, la Plaine devra se doter de la compétence PLUI et faire réaliser un document d'urbanisme global à l'échelle de son territoire par un bureau d'étude spécialisé.

- **Adhésion à Initiative Dole Territoires** : *le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide d'acquitter la cotisation au titre de d'initiatives Dole Territoire pour 2015 d'un montant de 170 €. Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6281.*
  
- **Adhésion au service SIDECBOX du Service Informatique et TIC du SIDEC** pour les collectivités et établissements publics du Jura (hébergement de la bureautique de la médiathèque). *Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,*
  - *approuve l'adhésion de la collectivité au dispositif SIDECBOX du SIDEC.*
  - *approuve les conditions financières, soit la somme de 60 € mensuels, hors champ de TVA.*
  - *indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget pour l'année 2015.*
  - *autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.*
  
- **Commission consultative énergie du SIDEC** : Mme PONSOT, déléguée de la Plaine Jurassienne au SIDEC expose la nécessité imposée par l'article 198 de la loi du 17 août 2015 transition énergétique pour la croissance verte (TECV) et l'article L. 2224-37-1 du CGCT de créer une commission consultative énergie.  
Son rôle est de :
  - coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
  - mettre en cohérence les politiques d'investissement,
  - faciliter l'échange de données.La Plaine Jurassienne devra désigner un représentant pour siéger dans cette instance. (pour plus de détail sur ce sujet, se référer au diaporama transmis aux communes).

Le Président

Patrick PETIT JEAN

